

Image not found or type unknown



Besoin d'aide pour créances. Merci

Par **idjane**, le **26/08/2013** à **15:09**

BONJOUR

suite a une liquidation judiciaire de 92

le liquidateur me demande de payer aujourd'hui des créances.

des entreprises radiées depuis .

des entreprises n'existant plus

et d'autres qui ont mis mes créances en perte et profit.

A-t-il le droit ou y a-t-il prescription ;

merci

Par **trichat**, le **26/08/2013** à **18:30**

Bonjour,

Un plan d'apurement avait-il été établi à l'issue de la liquidation judiciaire ?

Sauf à ce que certaines créances aient été protégées par des garanties (privilège du Trésor, hypothèques, gages,...), les créances anciennes sont prescrites.

Cdt

Par **idjane**, le **26/08/2013** à **21:04**

MERCI BEAUCOUP TRICHAT POUR VOTRE REPONSE

je ne sais pas pour l'apurement

il y a eu hypothèque sur la maison car ma mère était usufruitière en pleine propriété et ils ont pas pu saisir la maison ;
le liquidateur veut que je paye car ma mère vient de décéder. 120 000 EURO DE DETTES;
j'essaie d'avoir un prêt de 100 000 j'aimerais aussi savoir si il manque 20 000 saisissons-ils la maison ET Y A-T-IL QD MEME PRESCRIPTION.

CORDIALEMENT

Par **trichat**, le **26/08/2013** à **21:53**

Il n'y a pas de prescription pour une créance garantie par une sûreté réelle du type de l'hypothèque.

Le décès de votre mère ouvre droit à la saisie de la maison., sauf si vous trouvez l'équivalent des 120 000 € de garantie.

Cdt

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **09:21**

MERCI TRICHAT C'EST TRÈS RECONFORTANT D'AVOIR DE L'AIDE DANS CES MOMENTS.

Pensez-vous que si il me manque 20 000 EURO ils feront vendre ou nous pourrions essayer de payer à crédit plus tard. Que me conseillez-vous de faire si je ne peux pas réunir le montant;
cordialement

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **09:38**

Si vous pouvez régler assez rapidement 100 000 € sur les 120 000, vous devriez obtenir un délai "de grâce" pour le paiement du solde avec échéancier validé. Est-ce que le créancier garanti est une banque?

Cdt

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **09:45**

CREANCIER GARANTIE ?

desolé

mais je pense que vous parlez du règlement;
donc j'ai un prêt de 60 000 EURO ET 40 000 EURO de mon compte qui fait 100 000.

Par **idjane**, le **27/08/2013 à 09:49**

a qui doit-on demander un délai de grâce svp;

Par **trichat**, le **27/08/2013 à 09:58**

Qui avait obtenu l'hypothèque sur la maison?

Est-ce une banque? Si oui, vous devez prendre contact avec cette banque et expliquez que vous pouvez verser actuellement 100 000 € et le solde par paiements échelonnés (délai de grâce sur 2 ou 3, voire 4 ans). Mais vous devez également informer le liquidateur qui a la charge de recouvrer toutes les dettes pour le compte des créanciers.

Par **idjane**, le **27/08/2013 à 10:07**

L'hypothèque a été obtenue par le juge commissaire ou le liquidateur j'espère car ils ont essayé de faire vendre la maison ils n'ont pas pu alors toutes les créances sont restées en attente comme ça depuis 92. sans nouvelles ;

merci de votre sérieux et gentillesse;

Par **trichat**, le **27/08/2013 à 10:34**

Donc, il faut rencontrer le liquidateur et lui faire la proposition: régler immédiatement 100 000 € et le solde par étalement (à vous de calculer ce que vous pouvez rembourser chaque mois et définir ainsi la durée: par exemple, 20 000/4 ans/12 mois = 420 €/mois mais s'y ajouteront des intérêts.

Par **idjane**, le **27/08/2013 à 12:21**

Ma succession TJRS PAS PAYE et inclus dans le montant que je vous ai donné s'élève à (29 000 euro avec frais) mais séparé de la liquidation ;

c'est pareil pour elle; pas plus d'arrangement possible? pas de prescription??

MERCI TRICHAT JE PENSE QUE C EST MA DERNIERE QUESTION .

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **12:57**

Si je comprends votre question, vous devez payer des droits de succession à hauteur de 29 000 €. Si cette somme est incluse dans les 120 000 €, vous ne devez au final au liquidateur que 91 000 €.i vous empruntez

Si vous disposez de 80 000 e (emprunt + votre argent), le solde à payer ne sera que de 11 000 €, ce qui devrait être plus facile à rembourser sur 2 ou 3 ans.

Cdt

Par **idjane**, le **27/08/2013** à **12:59**

oui merci trichat et bonne continuations

Par **trichat**, le **27/08/2013** à **13:04**

Et j'espère que tus ces petits soucis trouveront rapidement leur épilogue et au mieux de vo intérêts.